



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 6 mars 2018 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-03-06.031

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 124 000 \$ pour la mise aux normes et l'agrandissement de la caserne d'incendie (Règl. n°1610)

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 124 000 \$ pour la mise aux normes et l'agrandissement de la caserne d'incendie (Règl. n°1610).

Madame Micheline Groulx Stabile présente le projet de règlement, qui a notamment pour objet :

- de modifier la somme du montant d'emprunt.

3. Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n°1454)

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement de tarification (Règl. n°1454).

Madame Manon Robitaille présente le projet de règlement, qui a notamment pour objet :


- de prévoir un tarif pour les mariages civils ou les unions civiles.

4. Période de questions (maximum 30 minutes)


Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h10.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10 par le maire.



Denis Martin, maire



Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques